

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 février 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Claude Lacasse  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

---

**CE-2008-79-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-80-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-81-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 JANVIER 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 janvier 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2008-82-DEC ÉCHANGE DE SERVICE-ACCUEIL DÉLÉGATION DE VITRÉ / FÊTES AQUATIQUES DE TERREBONNE / AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU le mandat confié à la SODECT visant le développement d'activités mobilisatrices dans l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevra, à la fin juillet 2008, un important groupe de représentants de la Ville de Vitré en France, et ce, dans le cadre des activités de jumelage des deux (2) Villes ;

ATTENDU QUE la SODECT prendra à charge ledit groupe afin de leur offrir une programmation s'étalant sur trois (3) jours ;

ATTENDU le projet spécial, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant la production d'un spectacle principalement sur l'étang de l'Île-des-Moulins qui sera associé à la visite de la délégation de la Ville de Vitré ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise l'octroi d'une subvention à la SODECT au montant de 50 000\$ à être pris à même le

surplus de la Ville de Terrebonne pour la présentation du spectacle *Fous de bassin* de la troupe française *Ilotopie* sur l'écluse de l'Île-des-Moulins dans le cadre des *Fêtes aquatiques de Terrebonne*, et ce, sur acceptation du bilan financier du projet. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0025 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-83-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2 /  
CRÉATION D'UNE COMMISSION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE /  
CONFIRMATION DES MANDATS DES SIX (6)  
COMMISSIONS PERMANENTES**

ATTENDU QU'il est opportun que le règlement numéro 17, tel que modifié par le règlement numéro 17-1, soit refondu et qu'il y a lieu de créer la Commission de l'environnement et du développement durable;

ATTENDU le dépôt prochainement des rapports annuels 2007 des Commissions permanentes de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE dans ce rapport il sera annoncé les perspectives pour l'année 2008 concernant chacune des Commissions permanentes;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats pour chacune des Commissions permanentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 17-2 amendant le règlement numéro 17 afin de créer la Commission de l'environnement et du développement durable.

Que le Comité exécutif reconfirme les mandats énumérés ci-après décrits, ayant préalablement été confiés par résolution adoptée par le Comité exécutif pour chacune des Commissions permanentes de la Ville de Terrebonne, et d'en distribuer une copie auxdites Commissions.

**Commission du développement durable et de l'environnement**

- Mise en place de la Commission du développement durable et de l'environnement;
- Élaboration d'un projet de politique de l'arbre;
- Assurer le suivi du plan vert;
- Élaboration d'un projet de politique de l'eau;
- Préparation d'un plan d'action de la politique de l'eau.

**Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine bâti**

- Poursuivre l'analyse de la 3<sup>e</sup> phase de la Trans-Terrebonne dans le secteur Lachenaie;
- S'assurer du programme de gestion du réseau cyclable urbain;
- Mise en œuvre d'un processus de gestion des usages dérogatoires;
- Réviser la réglementation d'urbanisme relativement aux projets de développement social, en collaboration avec la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine;
- Suivi du projet de train de banlieue.

### **Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine**

- Élaborer des projets de logement social;
- Poursuivre l'étude du logement social dans la CMM;
- Poursuivre l'analyse d'une maison des aînés;
- Suivi du plan d'action de la politique familiale;
- Suivi du plan d'action pour l'accessibilité et l'adaptation des services, Loi 56;
- Analyser l'événement de la Fête nationale dans le secteur Lachenaie et recommander des alternatives afin que cet événement se poursuive.

### **Commission des sports, loisirs et de la culture**

- Prendre connaissance à la fin de la saison des parcs, des différents rapports produits pour analyse et recommandation, en collaboration avec la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine;
- Faire le suivi de l'entretien des parcs reliés aux activités sportives et transmettre les recommandations au Comité exécutif;
- Mettre sur pied un projet de politique du sport et de l'activité physique;
- Préparation d'un plan d'action de la politique du sport et de l'activité physique;
- Révision de la politique d'accréditation et de soutien aux organismes.

### **Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines**

- Faire le suivi du dossier de l'équité salariale;
- Faire le suivi du processus de gestion budgétaire;
- Faire le suivi des indicateurs de gestion;
- Analyser les différents programmes de subvention offerts aux municipalités;
- Élaborer une structure cadre d'entente fournisseur;
- Étudier les impacts financiers des budgets provincial et fédéral sur la Ville.

### **Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes**

- Étudier les résultats du niveau 2 de la police;
  - Faire le suivi annuel de la campagne « tolérance zéro »;
  - Étudier le phénomène de « gang de rue » et suggérer des recommandations;
  - Analyser l'organisation d'un plan des mesures d'urgence;
  - Analyser la signalisation près des écoles et recommander les mesures à mettre en place afin d'obtenir une uniformisation;
  - Étudier le phénomène de vitesse dans les rues, via le comité de circulation;
  - Recommander l'implantation de mesures de modération, via le comité de circulation.
-

**CE-2008-84-REC**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 /  
CONSTRUCTION D'UNE CASERNE  
D'INCENDIE SUR LA CÔTE DE TERREBONNE  
ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC  
ADJACENT / RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR  
DE L'ENTRÉE ET LE REMPLACEMENT DU  
REVÊTEMENT D'ACIER DU CENTRE  
ADMINISTRATIF DE LA POLICE SITUÉ AU  
467, BOULEVARD DES SEIGNEURS /  
RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UNE  
PARTIE DU CENTRE OPERATIONNEL DE LA  
POLICE SITUÉ AU 491, BOULEVARD DES  
SEIGNEURS**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la construction d'une nouvelle caserne sur la côte de Terrebonne afin de répondre aux exigences des normes de sécurité incendie ainsi que l'aménagement du parc adjacent à la future caserne :

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Terrebonne avait acquis le terrain sur lequel la caserne devait être construite, terrain situé entre la rivière des Mille Îles et le stationnement incitatif de l'AMT, ayant front sur le chemin de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'acte de cession de ce terrain du ministère des Transports du Québec à la Ville de Terrebonne contient une clause obligeant la Ville à en faire un parc et qu'il y a lieu qu'une mainlevée soit accordée par le ministère des Transports du Québec seulement sur la superficie requise de ce terrain pour la construction de la caserne ;

ATTENDU QUE des estimations détaillées ont été confectionnées par les architectes Viau et associés, la Direction de l'entretien du territoire de la Ville de Terrebonne, la Direction du génie et des projets spéciaux, la Direction des technologies de l'information ainsi que par Nacev consultants inc.;

ATTENDU QU'il est requis de procéder au réaménagement de la réception du centre administratif de la police situé au 467, boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder au remplacement du revêtement d'acier du centre administratif de la police situé au 467, boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QU'il est demandé de réaménager deux (2) locaux au centre opérationnel de la police situé au 491, boulevard des Seigneurs,

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations (PTI) 2008-2010 inclut les travaux mentionnés précédemment pour une estimation de 1 900 000\$;

ATTENDU QUE le tableau des fiches des nouvelles initiatives pour 2008 prévoit, en vertu du financement par règlement, des Rénovations édifices A. Charron et H. Doyle, pour la somme de 135 000\$ ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt en vue de réaliser ces travaux d'aménagement et de réaménagement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 353 décrétant des travaux de construction d'une caserne d'incendie sur la côte de Terrebonne, de

l'aménagement paysager du parc adjacent à la nouvelle caserne, du réaménagement intérieur de la réception et le remplacement du revêtement d'acier du centre administratif de la police situé au 467, boulevard des seigneurs, du réaménagement intérieur d'une partie du centre opérationnel de la police situé au 491, boulevard des seigneurs, et prévoyant un emprunt de 2 247 800\$ pour en payer le coût.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de mandater M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, afin de discuter, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec les arpenteurs du ministère des Transports pour les fins de la localisation du terrain qui sera inclus à la mainlevée à intervenir entre la Ville et le ministère des Transports.

---

**CE-2008-85-REC            CESSION DE TERRAIN ET CAUTIONNEMENT  
DE FINANCEMENT / LES COMPLEXES  
SPORTIFS TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande de l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour la cession d'un terrain en bail emphytéotique pour la construction d'un stade de soccer multifonctionnel et intérieur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil de céder, par bail emphytéotique, pour une durée de trente-cinq (35) ans, un terrain à l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour la construction d'un stade de soccer multifonctionnel et intérieur.

Que M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour la confection des plans requis pour la construction de ce bâtiment, et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte d'emphytéose.

---

**CE-2008-86-DEC            MANDAT / PROCUREUR / DEMANDE À LA  
CPTAQ / ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337**

ATTENDU la réception, en date du 5 février 2008, d'une offre de services professionnels pour représenter la Ville de Terrebonne auprès de la C.P.T.A.Q. ;

ATTENDU l'importance du dossier de l'élargissement de la route 337 à l'intersection future de la rue Rodrigue et du boulevard Laurier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que Me Fernand Deveau, avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandaté afin d'agir comme procureur pour la Ville de Terrebonne afin d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires auprès de la C.P.T.A.Q. et auprès de tout organisme concerné et/ou intéressé dans le but d'obtenir l'autorisation recherchée permettant l'élargissement de la route 337 à l'intersection future de la rue Rodrigue et du boulevard Laurier, le tout pour un montant se situant entre 12 000\$ et 25 000\$ (taxes en sus).

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 396 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-87-DEC      POURSUITE / BLESSURE / M. RANDY  
CLATTENBURG**

ATTENDU QUE le 9 janvier 2008 la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 24 000 \$ suite à des blessures corporelles survenues lors d'un tournoi de baseball au parc Vaillant;

ATTENDU QUE la franchise de la Ville de Terrebonne pour la responsabilité civile générale est de 250 000 \$ pour un tel événement ;

ATTENDU le rapport de M. Danny Lessard, de la firme Les Gestions F. Dumouchel ltée, à l'effet que la Ville de Terrebonne n'a commis aucune faute dans cette affaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne, Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Randy Clattenburg c. Ville de Terrebonne (700-22-017244-079).

---

**CE-2008-88-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 6 156 797,21\$ préparée le 4 février 2008.

---

**CE-2008-89-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 350 472,56\$ préparée le 31 janvier 2008.

---

**CE-2008-90-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 368 /  
BOULEVARD DES PLATEAUX DANS LES  
PROJETS ALEXANDRE-COUSINEAU ET  
DOMAINE DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure doivent être réalisés par des promoteurs dans le prolongement du boulevard des Plateaux des projets Domaine des Mille-îles (Grilli) et Alexandre-Cousineau (phase 5) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remboursement au promoteur du projet Alexandre-Cousineau d'une portion des travaux qu'il a effectués et se rapportant aux conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et de fondation de la chaussée du boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder à des travaux d'installation de conduite d'égout pluvial, de construction de bordures, trottoirs, piste cyclable, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement

paysager dans le boulevard des Plateaux pour la portion passant sur les terrains du projet Domaine des Mille-Îles ;

ATTENDU QUE la répartition des travaux est indiquée au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qui a servi pour faire la répartition entre le promoteur et les deux (2) bassins distincts ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-815-REC suite à la révision des répartitions et du calcul de la quote-part payable à un promoteur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (368) pour acquitter une quote-part des travaux réalisés par un promoteur pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et de fondation de la chaussée pour la portion située dans le projet Alexandre-Cousineau et pour décréter les travaux municipaux ainsi que l'installation d'une conduite d'égout pluvial de la construction de bordures, de trottoirs, de piste cyclable, de pavage, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans le boulevard des Plateaux.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-815-REC soit et est abrogée.

---

**CE-2008-91-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 393 /  
AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE  
POMPAGE DE L'USINE DE FILTRATION DU  
SECTEUR LA PLAINE ET CONSTRUCTION  
D'UNE STATION DE SURPRESSION**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une augmentation de la capacité des pompes de l'usine de filtration du secteur La Plaine et de procéder à la construction d'une station de surpression pour le même secteur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (393) pour procéder à l'augmentation de la capacité des pompes de l'usine de filtration ainsi qu'à la construction d'une station de surpression.

---

**CE-2008-92-DEC      RENOUELEMENT DE LA CONVENTION  
COLLECTIVE / SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE  
1009 (COLS BLEUS)**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), est arrivée à échéance le 31 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le 8 février 2008 débiteront les rencontres avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), pour le renouvellement de la convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif nomme M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, Mme Isabelle Ouellet, conseillère en relations de travail à la Direction des ressources humaines, ainsi qu'un porte-parole qui sera désigné par la Ville de Terrebonne sur le comité de

négociation de la Ville de Terrebonne pour représenter la Ville dans ces négociations entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus).

Que le Comité soit composé également de toute personne qu'il jugera opportun de s'adjoindre.

---

**CE-2008-93-DEC      OFFRE DE SERVICES / POLITIQUE DE L'ARBRE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Plani Cité, datée du 23 janvier 2008, pour l'élaboration de la Politique de l'arbre, le tout pour un montant n'excédant pas 21 950\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-130-00-999. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0023 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-94-DEC      SOUMISSION / MESURES DE SÉCURITÉ POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des mesures de sécurité pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SOU-2007-84);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 décembre 2007 à 11 h 03, à savoir :

Infynia.com	44 922,73\$
A2M Électrique	47 083,17\$
ADSP Technologies	49 079,01\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Infynia.com s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 décembre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **INFYNIA.COM**, datée du 11 décembre 2007, pour des mesures de sécurité pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 39 423,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0353 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-95-DEC      MANDAT / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE ET D'UN PONCEAU DE TYPE CON/SPAN DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE RODRIGUE**

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une station de pompage et d'un ponceau de type Con/span sont prévus dans le prolongement de la rue Rodrigue au croisement du Ruisseau Noir;



ATTENDU QU'il est important de connaître la nature du sol en place afin d'éviter des imprévus lors de la réalisation des travaux;

ATTENDU la proposition de la firme LVM Technisol pour la réalisation de l'étude demandée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant les travaux de construction d'une station de pompage et d'un ponceau de type Con/span dans le prolongement de la rue Rodrigue au croisement du Ruisseau Noir, le tout pour un montant n'excédant pas 13 400\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 365.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 365 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-96-DEC      PROTOCOLE / INFRASTRUCTURE / PROJET  
DOMAINE DES MILLE-ÎLES – PHASE 2 ET 3 /  
GROUPE IMMOBILIER GRILLI**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec le Groupe Immobilier Grilli inc. concernant des travaux municipaux dans le Domaine des Mille-Îles, phases 2 et 3, pour desservir cent cinquante-six (156) terrains. Que le Groupe Immobilier Grilli inc. fournisse à la Ville les garanties requises en vertu du règlement numéro 260.

Que la firme Bétonsol inc. soit et est mandatée pour effectuer le contrôle des matériaux relativement à ces travaux.

Que les mandats susmentionnés soient et sont conditionnels à la réception, par la Ville de Terrebonne, de toutes les approbations gouvernementales requises dans ce dossier.

---

**CE-2008-97-DEC      MANDAT / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX / AUGMENTATION DE LA  
CAPACITÉ / USINE DE FILTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., ingénieurs-conseils, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité de l'usine de filtration et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 19 960\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 393.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 393 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., ingénieurs-conseils, soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée par le greffier confirmant l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

---

**CE-2008-98-DEC      CESSIONS POUR FINS DE RUES, PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 3 969 564, 3 969 565, 3 969 567, 3 969 568, 3 969 687 et 3 969 695 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par M. Michel Mouchahoir, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 novembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 3 969 649 et 3 969 650 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par la société 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 novembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 3) des lots numéros 3 969 588, 3 969 592, 3 969 593, 3 969 594, 3 969 595 et 3 969 596 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par les Immeubles Myso inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 novembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 4) du lot numéro 3 969 654 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon par la compagnie 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 novembre 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 5) du lot numéro 3 969 693 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon par les Immeubles Myso inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 novembre 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 6) du lot numéro 3 969 566 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par M. Michel Mouchahoir, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 novembre 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 7) des lots numéros 3 969 648 et 3 969 685 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par la société 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 novembre

2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;

- 8) du lot numéro 3 969 591 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de la rue Rodrigue et autres rues à nommer, par les Immeubles Myso inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 novembre 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes ;
- 9) des lots numéros 4 000 672 et 4 000 674 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le prolongement de la rue de Plaisance, par la Corporation Immobilière Tenor inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 10 octobre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2069 de ses minutes ;
- 10) des lots numéros 3 985 345 et 3 985 347 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux, par le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 octobre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2069 de ses minutes ;
- 11) des lots numéros 4 028 187, 4 028 203 et 4 028 207 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur des rues de Chautagne, de Vaccarès et de Levours, par le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 15 décembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2127 de ses minutes ;
- 12) des lots numéros 4 028 254, 4 028 303, 4 023 304, 4 023 305, 4 023 306 et 4 023 307 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur des rues de Chautagne, de Vaccarès et de Levours, par le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 30 novembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2127 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus (paragraphe 1 à 12).

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 13) des lots numéros 3 745 461, 3 745 462, 3 745 463, 3 745 466 et 3 923 183 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur des rues de Bétusy, de Vallières et d'Évolène, par la société 9094-6708 Québec inc. et Les Entreprises Réjean Goyette inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 27 novembre 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22634 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Bernard Fauteux, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus (paragraphe 13).

---

**CE-2008-99-DEC            CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 4 505,60\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Florent. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 18886 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 357,74\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la montée Gagnon. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 17142 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 771,03\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue des Groseilles. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 18923 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 806,40\$ dans le cadre d'aucune subdivision en bordure de la rue de Plaisance, le tout plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 2069 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 252,79\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue des Groseilles. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 19139 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 034,71\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la 4<sup>e</sup> Avenue. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Robert McClish, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 9010 de ses minutes ;
  - une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 020,82\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Bastien. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 66518 de ses minutes.
-

**CE-2008-100-DEC      CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN  
TERRAIN**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 31 janvier 2008, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☉ un terrain d'une superficie de 11 129,81 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement des rues Rodrigue et autres et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 1 492,99 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 1 datée du 14 novembre 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 11 251,09 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18458 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement des rues Rodrigue et autres et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 10 650,21 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 1 datée du 14 novembre 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 2 506,52 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22634 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement des rues d'Évolène, de Vallières et de Bétusy et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 1 337,81 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 5 datée du 30 octobre 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 1 395,81 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2069 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue de Plaisance et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 150,64 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 5 datée du 14 novembre 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 8 648,75 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2127 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement des rues de Chautagne, de Vaccarès et de Levours et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 4 546,46 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 4 datée du 29 novembre 2007.

---

**CE-2008-101-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / ACCORD  
DE SUBVENTION / FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) /  
FONDS MUNICIPAL VERT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif autorise ce dernier à signer, ainsi que M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, l'accord de subvention à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du fonds municipal vert pour le projet de développement et d'aménagement du secteur de la côte de Terrebonne.

---

**CE-2008-102-DEC      COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DU  
PLAN DIRECTEUR DES PARCS /  
RECOMMANDATIONS POUR PLAN DE MISE  
EN ŒUVRE 2008**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport concernant le suivi du plan directeur des parcs et des recommandations du comité de suivi du plan directeur des parcs pour l'année 2008 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif approuve les travaux proposés dans le cadre du suivi du plan directeur des parcs et accepte les recommandations du Comité suivi plan directeur des parcs et qu'un règlement d'emprunt soit confectionné par la Direction du greffe et affaires juridiques pour ces travaux.

---

**CE-2008-103-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17 h.

---

---

Président

---

Secrétaire